Annonces

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LA VALIDITÉ DE VOS FRAIS DE VISA

10 juillet, 2023

Les frais de demande de visa sont valables pendant 365 jours à compter de la date d'achat. Après les 365 jours, si le demandeur n'a pas programmé son rendez-vous d'entretien ou soumis sa demande de visa américain non-immigrant (y compris les visas K fiancé), les frais expireront et le demandeur perdra le droit d'utiliser les frais pour une demande de visa. Cependant, à la suite de la suspension des opérations consulaires usuelles en raison du COVID-19 au début de 2020 et des efforts du Département d'État américain pour rétablir toutes les opérations usuelles de visa aussi rapidement et en toute sécurité que possible, le Département a prolongé la validité des frais de demande de visa jusqu'au 30 septembre 2023 pour tous les frais qui ont expiré entre le 20 février 2020 et le 30 septembre 2022.

Veuillez vérifier la validité de vos frais de visa et lire les informations importantes ci-dessous :

- Pour vérifier la date d'expiration de vos frais de visa, connectez-vous à votre compte sur ce site Web
 (https://ais.usvisa-info.com/), cliquez sur le bouton Continuer et sélectionnez
 l'option Consulter la réception du paiement. La date d'expiration des frais de visa pour chaque demandeur de
 visa est indiquée sur le reçu de paiement.
- Si vous n'utilisez pas les frais avant la date d'expiration des frais, vous devrez payer de nouveaux frais si vous souhaitez demander un visa. Vous pouvez utiliser les frais de visa jusqu'à 23h59 HNE à la date d'expiration.
- Si vous avez déjà utilisé vos frais de visa pour planifier un rendez-vous à l'avenir (après la date d'expiration des frais de visa), vous ne pourrez pas annuler ou reporter votre rendez-vous après la date d'expiration des frais, sauf si vous payez de nouveaux frais de visa. Votre rendez-vous actuel est toujours valable même s'il est prévu après la date d'expiration des frais de visa. Veuillez prévoir d'assister à votre rendez-vous prévu pour l'entretien de visa.
- Vous ne pourrez PAS annuler ou reporter votre rendez-vous après la date d'expiration des frais de visa. Si vous essayez d'annuler ou de reporter votre rendez-vous, le système de planification affichera un message d'avertissement indiquant que le paiement de votre visa pour le rendez-vous initial a expiré et si vous souhaitez poursuivre l'annulation ou le report de votre rendez-vous, le système vous demandera de payer un nouveau frais de visa.
- Si vous manquez votre rendez-vous d'entretien et que les frais utilisés pour planifier le rendez-vous sont déjà expirés, vous devrez payer de nouveaux frais de visa si vous souhaitez poursuivre votre demande de visa.
 Prévoyez d'assister à votre rendez-vous prévu pour l'entretien de visa afin d'éviter d'avoir à payer de nouveaux frais.
- Si vous avez déjà assisté à votre rendez-vous consulaire mais que vous avez été refusé en vertu de l'article 221 (g) de la loi sur l'immigration et la nationalité et que votre demande de visa est toujours en attente d'examen, vous n'êtes pas concerné par la date d'expiration des frais de visa car la demande de visa est déjà en cours. Vous devez suivre les conseils reçus lors de votre entretien.

Veuillez vérifier les informations publiées sur https://ais.usvisa-info.com/) pour les informations les plus récentes concernant vos frais de visa et votre rendez-vous.

Des informations importantes sur la confidentialité et la sécurité de votre compte sur ce site web

30 mai, 2023

Votre privacité et votre sécurité sont importantes. Nous vous recommandons fortement de ne jamais partager votre nom d'utilisateur et mot de passe pour ce site avec personne et en aucune circonstance. Veuillez prendre note que notre équipe ne vous demandera jamais votre nom d'utilisateur et mot de passe par téléphone ou par courriel. Partager vos renseignements personnels peut entrainer une utilisation abusive, le vol ou sa perte. En autre, l'utilisation d'outils automatisés tels que des robots, des scripts ou d'autres interfaces non humaines sur ce site est interdite. Ces outils ont non seulement le potentiel de compromettre l'intégrité de vos renseignements personnelles, mais peuvent également entraîner des retards dans le traitement de votre demande. Veuillez consulter la Politique de confidentialité et les Conditions d'utilisation de ce site pour plus de détails. Nous vous remercions de votre coopération pour maintenir un niveau élevé de sécurité et de confidentialité.

Mise à jour sur la modification de la politique de voyage des États-Unis exigeant la vaccination contre le COVID-19 pour les voyages de non-immigrants

12 mai, 2023

L'Administration mettra fin aux exigences de vaccination COVID-19 pour les voyageurs aériens internationaux à la fin de la journée du 11 mai, le jour même de la fin de l'urgence de santé publique COVID-19. Cela signifie qu'à partir du 12 mai, les passagers aériens non citoyens non immigrants n'auront plus besoin de prouver qu'ils sont entièrement vaccinés avec un vaccin COVID-19 accepté pour embarquer sur un vol vers les États-Unis. L'ordonnance modifiée du CDC mettant en œuvre la proclamation présidentielle sur la reprise en toute sécurité des voyages mondiaux pendant la pandémie de COVID-19 ne sera plus en vigueur lorsque la proclamation présidentielle faisant progresser la reprise en toute sécurité des voyages mondiaux pendant la pandémie de COVID-19 sera révoquée.

Veuillez consulter: https://www.whitehouse.gov/briefing-room/statements-for-federal-employees-contractors-international-travelers-head-start-educators-and-cms-certified-facilities/)

Services courriers désormais disponibles dans le cadre du processus de demande de visa

18 avril, 2023

À compter du 18 avril 2023, l'ambassade des États-Unis de la République Démocratique du Congo a ajouté des services de livraison de documents dans le cadre du processus de demande de visa. Les demandeurs de visa ne seront plus tenus de retirer leur passeport à l'ambassade. Au lieu de cela, les demandeurs de visa récupèreront leur passeport auprès d'une entreprise de messagerie une fois que le visa aura été approuvé et imprimé. Ce service sera gratuit, sans frais supplémentaires pour les demandeurs de visa.

Pour les emplacements des points de services et des détails supplémentaires, veuillez visiter : https://ais.usvisa-info.com/fr-cd/niv/information/courier)

Augmentation des frais de traitement des visas non-immigrants

31 mars, 2023

Le Département d'État des États-Unis a augmenté certains frais de traitement des demandes de visa non-immigrant (NIV) et les frais de Border Crossing Card (BCC) pour les citoyens mexicains âgés de 15 ans et plus. Ces augmentations de frais entreront en vigueur le 17 juin 2023.

- Les frais de demande de visas pour affaires ou tourisme (B1/B2 et BCC) et d'autres visas non-immigrants sans pétition, tels que les visas d'étudiants et de visiteurs en échange, sont passés de 160 USD à 185 USD.
- Les frais de demande pour certains visas non-immigrants basés sur une pétition pour les travailleurs temporaires (catégories H, L, O, P, Q et R) sont passés de 190 USD à 205 USD.
- Les frais de demande pour les visas de Treaty Trader (Professionnels d'un pays partenaire), les Treaty Investor (Investisseusr d'un pays partenaire) et de Treaty dans une profession spécialisée (catégorie E) sont passés de 205 USD à 315 USD.

Les autres frais consulaires restent les mêmes, y compris l'exonération des frais de résidence de deux ans requis pour certains visiteurs en échange. Les demandeurs ayant déjà payé des frais de demande de visa actuellement valides et non expirés, mais qui ne se sont pas encore présentés pour leur entretien de visa ou qui attendent que leur dossier soit traité, ne se verront facturer aucun frais supplémentaire.

Visite du Pape François en RDC

25 janvier, 2023

En raison de la visite officielle du pape François en République démocratique du Congo, l'ambassade des États-Unis à Kinshasa sera fermée du mardi 31 janvier au vendredi 3 février 2023 pour les services consulaires courants. Il y aura de nombreuses fermetures de routes et des foules qui empêcheront les déplacements et l'accès à l'ambassade des États-Unis. Tous les rendez-vous pour l'obtention d'un visa pendant cette période seront annulés, et les demandeurs en ont été informés par email. Si vous aviez un rendez-vous prévu pendant cette période, assurez-vous de vérifier votre courrier électronique pour être guidé.

Révocation de la Proclamation Présidentielle sur les soins de santé

2 juin, 2021

Le 14 mai 2021, le Président Biden a révoqué la Proclamation Présidentielle 9945, sur la suspension de l'entrée des immigrants qui pèsent financièrement sur le système de santé des États-Unis.

Expiration de la proclamation présidentielle 10052

2 avril, 2021

La Proclamation présidentielle 10052, qui a suspendu temporairement l'entrée de certains visas non-immigrants H-1B, H-2B, J (pour certaines catégories du programme de visiteur d'échange), et L non-immigrants, a expiré le 31 mars 2021.

Les demandeurs de visa qui n'ont pas encore été interviewés ou qui n'ont pas d'entretien programmé verront leurs demandes priorisées et seront traitées conformément à la reprise progressive des services visa existants. Les demandeurs de visa qui se sont vu refuser des visas en raison des restrictions de la Proclamation présidentielle 10052 peuvent présenter une nouvelle demande comprenant des nouveaux frais de visa.

Annulation des Proclamations Présidentielles 9645 et 9983

22 janvier, 2021

Le 20 janvier 2021, le Président Biden a signé une Proclamation Présidentielle intitulée « Fin des interdictions discriminatoires d'entrée aux États-Unis ». Cette proclamation met fin aux restrictions de voyage en vertu des Proclamations Présidentielles 9645 et 9983 qui avaient suspendu l'entrée aux États-Unis de certains ressortissants, selon le type de visa, en provenance de Birmanie, d'Érythrée, d'Iran, du Kirghizistan, de Libye, du Nigeria, de Corée du Nord, de Somalie, du Soudan, de Syrie, de Tanzanie, du Venezuela et du Yémen. Veuillez cliquer sur le lien ci-dessous pour plus d'information: https://travel.state.gov/content/travel/en/News/visas-news/rescission-of-presidential-proclamations-9645-and-9983.html)

16 septembre, 2020

Informations urgentes pour les demandeurs de visa

Veuillez consulter les renseignements ci-dessous avant de planifier ou d'assister à un rendez-vous lié à une demande de visa.

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LA VALIDITÉ DE VOS FRAIS DE VISA (/fr-cd/iv/information/announcements#797-

important information about the validity of your visa fee 20230707202213)

<u>Des informations importantes sur la confidentialité et la sécurité de votre compte sur ce site web (/fr-cd/iv/information/announcements#790-</u>

important information about the privacy and security of your account on this website 20230530195008)

Mise à jour sur la modification de la politique de voyage des États-Unis exigeant la vaccination contre le COVID-19 pour les voyages de non-immigrants (/fr-cd/iv/information/announcements#788-update on change to u s travel policy requiring covid 19 vaccination for nonimmigrant travel 20230512005010)

Augmentation des frais de traitement des visas non-immigrants (/fr-cd/iv/information/announcements#775-nonimmigrant visa processing fee increase 20230331193712)

Annonce importante sur les dérogations à l'exigence d'entretien pour certains visas non-immigrants (https://travel.state.gov/content/travel/en/News/visas-news/important-announcement-on-waivers-of-the-interview-requirement-for-certain-nonimmigrant-visas.html)

Actualisation des informations sur les Visas et les Voyages aux Etats-Unis

Pour obtenir les dernières informations du Département d'Etat des Etats-Unis concernant des questions sur les visas et les voyages aux Etats-Unis, veuillez consulter: https://travel.state.gov/content/travel/en/News/visas-news.html). (https://travel.state.gov/content/travel/en/News/visas-news.html).

Problème potentiel pour valider votre paiement

27 décembre, 2019

Nous avons noté potentiellement des problèmes dans le traitement des frais de visa payés à partir du lundi 16 décembre.

Nous conseillons à ceux qui ont procédé au paiement de leur frais le 16 décembre et qui après 3 jours ne peuvent toujours pas choisir un rendez-vous pour leur entretien de nous contacter sur <u>fae contactus+cd+mrv+fr@visaops.net</u> (mailto:fae contactus+cd+mrv+fr@visaops.net).

Joignez les instructions de paiement reçues ainsi que les preuves de paiement de façon à ce quil puisse être reconnu et ainsi vous permettre de fixer un rendez-vous.

Nous nous excusons pour toute gêne occasionnée.

À l'attention des demandeurs de Visa d'Immigrant et Visa de Diversité

1 novembre, 2019

Pour en savoir plus sur la Proclamation présidentielle sur les soins de santé et son impact éventuel sur votre demande de visa dimmigrant, <u>cliquez ici (https://travel.state.gov/content/travel/en/us-visas/immigrate/Presidential-Proclamation-on-Health-Care.html)</u>. Pour lire en français, <u>cliquez ici (https://cd.usembassy.gov/wp-content/uploads/sites/160/2019-Presidential-Proclamation-on-Health-Care_French.pdf)</u>.

Extension de la validité des passeports vénézuéliens

12 juin, 2019

À compter du 7 juin 2019, le département d'État reconnaît que les passeports et «prorrogas» vénézuéliens précédemment délivrés ont été prolongés par décret du président par intérim vénézuélien Guaido pour une période supplémentaire de cinq ans après la date d'expiration imprimée. Les passeports rendus valables par ce décret seront acceptés pour les visas et autres services consulaires.

À l'attention des demandeurs de Visa d'Immigrant

11 avril, 2019

Veuillez prendre note de notre nouvelle exigence selon laquelle toutes les prises en charge pour les visas dimmigrant doivent être accompagnées de la plus récente transcription des déclarations dimpôt fédéral IRS du sponsor aux États-Unis. Les relevés dimpôts IRS sont disponibles en ligne à ladresse suivante : https://www.irs.gov/individuals/get-transcript). Le défaut de présenter le plus récent relevé dimpôt fédéral IRS du sponsor à lentrevue entraînera des retards dans le traitement de votre dossier.

AVIS AUX DEMANDEURS DE VISA QUI SE PRESENTENT AU CONSULAT

4 décembre, 2017

A partir du 2 janvier 2018, les demandeurs de visa à Kinshasa ne seront plus autorisés à apporter leurs téléphones cellulaires, tablettes ou ordinateurs portables dans la salle d'attente consulaire. En outre veuillez noter qu'il n'y aura aucun endroit disponible pour entreposer les appareils électroniques.